

# Enfants à la rue : manifestation pour la réquisition de logements vides

**Hébergement.** Environ 120 personnes ont manifesté ce mercredi devant un immeuble du 8<sup>e</sup> arrondissement inoccupé, tandis que la préfecture sollicite désormais l'évêché pour des locaux.

Ils ont apporté des affichettes sur des feuilles A4 scotchées à la va-vite sur l'arrêt de bus. Ils ont tendu des draps entre deux manches à balai pour faire des banderoles réclamant la réquisition des logements vides. Et ils ont un porte-voix pour crier leur indignation. C'est sous une pluie battante, mercredi en fin d'après-midi, que des manifestants se sont regroupés au 39 rue Paul-Caze-neuve, à Lyon 8<sup>e</sup>. Environ 120 personnes face à un important dispositif policier : six four-gons et des CRS campés au pied de l'immeuble.

Depuis le 20 novembre, quelques écoles logent des familles sans domicile. Des parents, des enseignants, des travailleurs sociaux et de simples citoyens se sont regroupés dans un collectif « Jamais sans toit ». Par mails, par tweets, par bouche à oreille, ils parviennent à maintenir la pression. L'utilisation des logements vacants est de plus en plus revendiquée. Le collectif en liste plusieurs : « le collège Jean-Vilar à Villeurbanne (au moins 6 logements de fonction), le collège Maurice-Scève dans le 4<sup>e</sup> arrondissement (au moins 3 logements) et le collège Truffaut dans le 1<sup>er</sup> (au moins 6 logements) sont vides depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, soit plus de 16 mois », dénonce le collectif (1). « Toujours chauff-



Photo Stéphanie Ferrand

fés, ces logements de fonction pourraient être utilisés pour accueillir les personnes à la rue ». L'immeuble rue Caze-neuve est aussi pointé : vide depuis trois ans, cette propriété de la ville de Lyon compte 30 logements. Squatté depuis début novembre selon le collectif, il avait été évacué par les forces de l'ordre, dimanche 16 novembre au soir. Depuis quatre semaines, les représentants du préfet ont reçu des délégations. Selon « Jamais sans toit », une vingtaine de familles sur soixante-dix a trouvé une solution dans le cadre du plan d'hébergement d'urgence de la préfecture. Les témoignages de situations

douleuruses demeurent. « Nous estimons que 17 familles sont sans solution sur Le 2<sup>e</sup> arrondissement. Nous en connaissons quatre qui dorment pour certaines dans des squats, une dans une voiture sur un parking de centre commercial », indique par exemple une enseignante. Au fil des manifestations, le discours des représentants de l'État a évolué. De la minimisation du problème des enfants sans domicile, à davantage de reconnaissance. De l'assurance d'un dispositif d'hébergement d'urgence suffisant, à la recherche de solutions nouvelles. Jusqu'à solliciter, cette semaine, les autorités diocésaines

50

Familles sans solution selon le collectif « Jamais sans toit ». De même source, parmi les 70 comptées au départ, 20 ont eu une proposition d'hébergement. Quatre écoles sont occupées : Gilbert-Dru et Painlevé dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, Giono dans le 8<sup>e</sup> et Victor-Hugo dans le 1<sup>er</sup>.

pour utiliser des locaux, en chiffrant le besoin pour 100 à 150 personnes. ■

**Muriel Florin**

(1) qui manifeste ce jeudi soir devant le collège Truffaut (voir ci-dessous).

## Quand l'État s'en remet à l'Église

« Chers amis, Le préfet de Région, Jean-François Carencio, m'a demandé hier si l'Église catholique pouvait mettre des locaux à disposition pour l'accueil de 100 à 150 personnes. La préfecture prendrait en charge les frais de chauffage, d'électricité et les équipes sociales nécessaires à l'encadrement d'un tel accueil, tout en s'engageant à restituer les locaux, en l'état, le 15 avril. Actuellement les services du diocèse cherchent eux-mêmes des lieux, mais je tenais à vous partager cet appel... » Ce courrier signé par le cardinal Barbarin, a été adressé mercredi aux curés de paroisse, aux communautés religieuses, et aux associations. La préfecture, à défaut de réquisitionner des locaux publics, sollicite donc ceux de l'église. Pour le moins surprenant si on songe que, début septembre, le Parquet, service d'État, a poursuivi en appel le prêtre stéphanois Gérard Riffard pour avoir hébergé des personnes sans papier dans son église.

## CE QU'ILS EN DISENT

« Un préalable aux apprentissages »

**La FSU 69**

« Des conditions de vie décentes sont un préalable à tout apprentissage. Affirmer un droit à l'éducation sans droit au logement est un vœu pieux [...] Il est urgent que la préfecture trouve des solutions pour héberger ces enfants [...] »

« Pas de difficulté majeure »

**Jean-François Carencio**  
préfet de Région

Le préfet peut réquisitionner des logements, appartenant à des personnes morales, qui sont vacants depuis

plus de douze mois. Cela dans les communes où existent d'importants décalages entre l'offre et la demande de logements au détriment de personnes à revenus modestes et de personnes défavorisées. Le département du Rhône n'est pas identifié comme présentant, au niveau national, des difficultés majeures en matière de logement [...]

« Respecter la loi »

**Un travailleur social**

« Je remarque que le préfet loge maintenant les familles soutenues par les parents d'élèves alors qu'au début, il différenciail le trai-

tement des situations selon leurs statuts, souvent au regard de la demande d'asile. »

« Un effort nécessaire »

**Nathalie Perrin-Gilbert, maire du 1<sup>er</sup>**

« Je suis d'accord pour que les bâtiments vides du collège Truffaut accueillent un centre d'hébergement hivernal pour les familles dont les enfants sont scolarisés. Je vous demande, puisque la Métropole devient propriétaire de ces locaux, de les mettre à disposition du préfet du Rhône et de Région. Cela sera une contribu-

tion à l'effort nécessaire pour protéger de la rue et du froid un certain nombre de familles. »

« Respecter les droits de l'enfant »

**La FCPE 69**

La Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public interpelle les élus pour qu'une véritable sortie de l'urgence soit mise en œuvre et que l'ensemble des droits fondamentaux prévus par la Convention internationale des Droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1989, soit respecté.

## Les manifestations

► Hier

**Samedi 15 novembre** : un millier de personnes manifestent à Lyon pour l'octroi de logements.

**19 novembre** : cinq écoles lyonnaises servent de lieu d'hébergement la nuit. Des actions de solidarité sont organisées dans plusieurs autres.

**20 et 27 novembre** : rassemblements devant la préfecture de Lyon pendant des audiences avec le directeur de cabinet du préfet, puis le directeur départemental de la cohésion sociale.

**12 décembre** : environ 150 personnes installent un campement symbolique devant la préfecture.

► Aujourd'hui

Anniversaire au collège Truffaut. Le collectif Jamais sans toit appelle à un rassemblement sur la place

Morel (Lyon 1<sup>er</sup>), ce jeudi 18 décembre à 18 h 30. C'est une façon de rappeler ce qui s'était passé l'an dernier, à la même date.

Des militants et habitants avaient investi les locaux du collège afin d'obtenir sa réquisition. La police était intervenue rapidement. Un an plus tard, le bâtiment est toujours vide et chauffé « des portes fermées devant des gens sans abri ! », fustige le collectif.

► Demain

**20 décembre** : soirée solidaire à partir de 18 h 30 à l'école Gilbert-Dru. Repas, chants, danses et échanges sont annoncés.

**5 janvier** : réunion du collectif « Jamais sans toit » qui annonce poursuivre les occupations d'écoles pendant les vacances scolaires.